



On met tout sur la table

## LA REFORME TERRITORIALE

### FICHE 2 : NOUVELLE CARTE DES REGIONS, ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

**PROJET de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral**

<http://www.senat.fr/leg/tas14-013.html> (version telle qu'amendée par le Sénat en seconde lecture le 30 octobre 2014 et renvoyée à l'Assemblée nationale pour un nouvel examen en seconde lecture)

#### PLAN

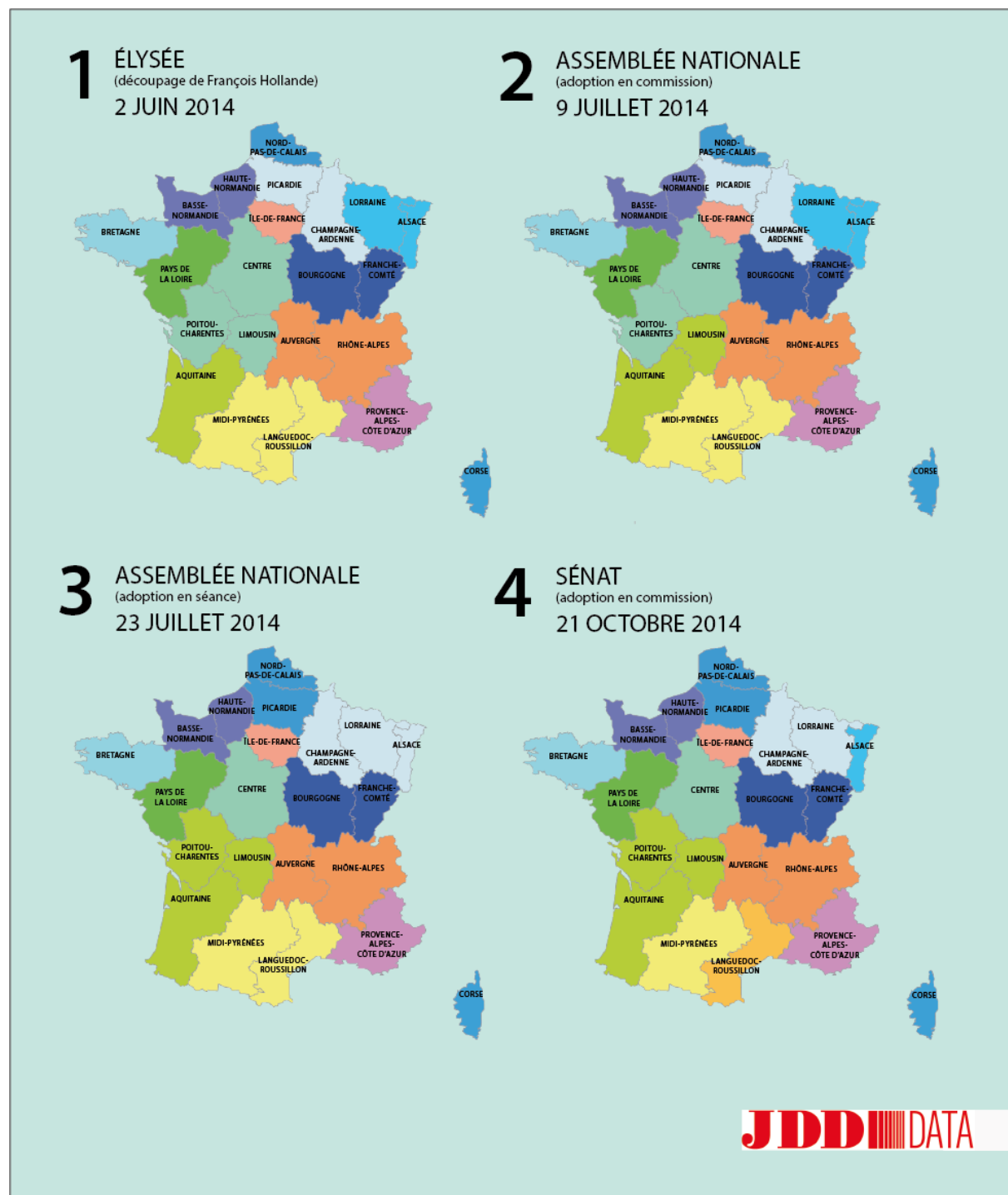
- 2-1. Cheminement de la loi
  - 2-2. Les découpages successifs des régions
  - 2-3. Extrait du compte rendu du Conseil des ministres du 18/06/2014
  - 2-4. Exposé des motifs
  - 2-5. Principales dispositions du projet de loi
  - 2-6. Manuel Valls devant le Sénat, le 29 octobre 2014
- Sitographie

#### 2-1. Cheminement du projet de loi :

- présenté en Conseil des ministres le 18 juin 2014 **[cf. 2-3.]** par Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, Marylise Lebranchu, ministre de la fonction publique et de la décentralisation et André Vallini, secrétaire d'Etat à la réforme territoriale. Le Gouvernement avait engagé la procédure accélérée le 18 juin 2014. (-> 14 régions en « métropole » / 22)
- adopté en première lecture, avec modifications, par l'Assemblée nationale le 23 juillet, après avoir été adopté en première lecture, avec modifications, par le Sénat le 4 juillet. (-> 13 régions / 22)
- adopté en deuxième lecture, avec modifications, par le Sénat (passé à droite) le 30 octobre 2014. (-> 15 régions / 22)
- doit repasser en seconde lecture à l'Assemblée nationale (date indéterminée)...

## 2-2. Les découpages successifs :

<http://www.lejdd.fr/Politique/Decoupage-des-regions-quatre-cartes-en-quatre-mois>



## 2.3. Extrait du compte rendu du Conseil des ministres du 18/06/2014.

[http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/delimitation\\_regions\\_elections.asp#ECRCM](http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/delimitation_regions_elections.asp#ECRCM)

Le ministre de l'intérieur, la ministre de la décentralisation et de la fonction publique et le secrétaire d'État chargé de la réforme territoriale ont présenté un projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, ainsi qu'un projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Ces deux projets de loi fondent la réforme territoriale souhaitée par le Président de la République et le Premier ministre.

L'organisation décentralisée de la République, inscrite dans la Constitution, constitue un atout pour la France. Elle s'appuie sur une solidarité étroite entre l'État et les collectivités locales. Pourtant, au fil des lois de décentralisation successives, elle est devenue trop complexe et trop peu lisible pour les citoyens et les entreprises. Face à ce constat, la réforme territoriale poursuit trois objectifs principaux : **simplifier et clarifier le rôle des collectivités locales ; faire des territoires les moteurs du redressement économique du pays ; renforcer les solidarités territoriales et humaines.** [...]

Le projet de loi relatif à la délimitation des régions et aux élections régionales et départementales dote, quant à lui, les régions françaises d'une **taille adaptée** aux enjeux économiques et de mobilité, qui leur permettra d'exercer à la **bonne échelle** leurs compétences stratégiques, de **rivaliser avec les collectivités comparables en Europe** et de réaliser des **gains d'efficience**. 14 régions métropolitaines vont ainsi se substituer, à compter du 1er janvier 2016, aux 22 régions existantes, par l'addition de régions actuelles sans modification des départements qui les composent.

Ainsi, ces nouvelles régions seront **plus fortes** pour engager des **coopérations interrégionales en Europe, mieux placées** pour attirer des talents dans leurs universités et leurs entreprises, **mieux outillées** pour soutenir les pôles de compétitivité et favoriser le développement des petites et moyennes entreprises, **plus puissantes** pour investir dans les infrastructures d'avenir et faciliter la mobilité des citoyens. [...]

#### 2.4. Exposé des motifs

<http://www.senat.fr/leg/pjl13-635.html>

Le présent projet de loi se fonde sur la nécessité d'améliorer la gouvernance territoriale ainsi que l'efficacité et l'efficience des politiques publiques mises en oeuvre dans les territoires. Cette volonté se traduit par un **renforcement de l'échelon régional** en clarifiant les compétences des régions mais aussi en donnant à ces dernières une **taille critique** sur le plan géographique, démographique et économique. Ainsi ce projet de loi redéfinit la délimitation des régions actuelles et en tire les conséquences sur le plan électoral.

La nouvelle carte proposée pour la métropole est constituée de treize régions et de la Corse. Sept nouvelles régions sont constituées par l'addition de régions actuelles entières sans modification des départements qui les composent alors que six voient leurs limites géographiques inchangées. La mise en place de cette nouvelle carte conduit à la modification du calendrier électoral des élections régionales. En effet, ces dernières, prévues en mars 2015, le sont à une échéance trop rapprochée de la modification des circonscriptions électorales que le présent projet de loi opère. Le calendrier de l'élection des conseillers départementaux - qui doivent être élus en

même temps que les conseillers régionaux en mars 2015 – est également modifié. **Le projet de loi propose ainsi le report de l'élection des conseillers départementaux et régionaux à décembre 2015**, à la fois pour conserver la concomitance des élections et pour assurer que la redéfinition des compétences des départements est achevée. [...]

## 2.5. Principales dispositions du projet de loi

[http://www.senat.fr/espace\\_presse/actualites/201406/reforme\\_territoriale\\_vers\\_une\\_nouvelle\\_delimitation\\_des\\_regions.html#c608054](http://www.senat.fr/espace_presse/actualites/201406/reforme_territoriale_vers_une_nouvelle_delimitation_des_regions.html#c608054)

- carte des régions : par 176 voix contre 37, le Sénat a voté pour une carte à 15 régions (Alsace et Languedoc-Roussillon rétablies)
- simplification des modalités de regroupements volontaires des régions et départements et coordinations, et notamment le droit d'option des départements
- répartition des conseillers régionaux entre régions et des candidats entre sections départementales. Mise en cohérence la répartition des sièges et la carte des régions adoptée par le Sénat ;
- attribution minimale de sièges de conseiller régional par section départementale ;
- rétablissement de la durée de 6 ans du mandat des conseillers départementaux pour une fin en mars 2021 et non en mars 2020, une durée normale de mandat pour les conseillers départementaux élus en mars 2015 et la concomitance entre les scrutins départementaux et régionaux en prévoyant que les mandats des conseillers régionaux élus en décembre 2015 prendra fin mars 2021 ;

## 2-6. Manuel Valls devant le Sénat, le 28 octobre 2014 :

<http://www.gouvernement.fr/partage/2307-discours-de-manuel-valls-sur-la-reforme-territoriale-au-titre-de-l-article-50-1-de-la-constitution> (citations)

### Objectifs :

« **Clarté, efficacité, baisse de la dépense publique, proximité** : voilà ce que nos concitoyens attendent de leurs institutions. »

« **La France est une et indivisible mais la vision d'une France uniforme avec des territoires identiques est dépassée.** La carte administrative de la France doit donc tenir compte des spécificités locales. C'est du bon sens ! »

### Carte des régions :

« Mais nous avons besoin de clarté et à mon sens, la carte votée à l'Assemblée nationale a ce mérite. Je vous laisse en débattre. Mais **12 régions hexagonales [plus la Corse...]**, quel changement ! Quelle réforme ! »

### Intercommunalités et syndicats :

« Nous devons approfondir le processus intercommunal, et penser les politiques à l'échelle des bassins de vie. Et cela sur tout le territoire. »

« Les périmètres des **intercommunalités** doivent se rapprocher des espaces vécus. C'est le moyen le plus efficace de permettre un égal accès aux services publics

locaux. Dans un contexte de vigilance quant à la dépense publique, ce développement des EPCI mettra fin au « vrai » millefeuille territorial : celui des 13 400 **syndicats intercommunaux**. Ces syndicats, ce sont 17 milliards d'euros de budget, dont 9 en fonctionnement. Dans un souci d'économie, **leur nombre devra être fortement réduit [...]. Leurs compétences devront aussi, évidemment, être transférées aux intercommunalités.** »

### Départements et dates des élections départementales (\*):

« Entre de grandes régions stratégiques et le couple communes-intercommunalités, il faut des échelons intermédiaires pour assurer les solidarités sociales et territoriales.

[...] le rôle des Conseils départementaux en matière de protection des populations les plus fragiles et de soutien aux communes est indispensable.

**Les assemblées départementales, qui seront désignées lors des élections des 22 et 29 mars prochain**, exerceront pleinement leurs compétences de solidarité, si importantes pour nos concitoyens. [...] Lors de cette phase de transition – je veux être très clair –, la collectivité départementale pourra même être confortée sur ces compétences de solidarités territoriale et humaine, par exemple en matière d'ingénierie territoriale et d'accès aux services au public.

**Après 2020**, le paysage territorial aura évolué. Les régions se seront appropriées leurs nouvelles compétences ; les intercommunalités structureront, plus encore qu'aujourd'hui, les territoires. Alors, **le cadre départemental pourra évoluer**. Là où il y a des métropoles, c'est évident. [...] avec des rapprochements en cours entre conseils départementaux, ou une meilleure coordination des intercommunalités. »

### (\*) Ce que disait M. Valls, dans son discours de politique générale, 16/09/2014

[http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2014/09/politique-generale\\_16sept2014\\_v4.pdf](http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2014/09/politique-generale_16sept2014_v4.pdf)

« Précisons le calendrier : **les élections départementales sont maintenues en mars 2015 conformément à la loi votée en 2013. Les élections régionales, avec la nouvelle carte auront bien lieu fin 2015.** »



Les dates des  
ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES  
ET RÉGIONALES

Élections départementales  
mars 2015

Élections régionales  
décembre 2015

#DPG

Twitter: @gouvernementfr  
gouvernement-fr.tumblr.com

Infographie gouvernement

Et aussi :

« Le fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires sera donc maintenu à son niveau actuel. »

---

## **SITOGRAPHIE :**

<http://www.gouvernement.fr/reforme-territoriale>

<http://www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale>

<https://cocq.wordpress.com/2014/10/28/manuel-valls-le-clown-agressif-de-la-republique/>

[http://www.huffingtonpost.fr/2014/10/28/reforme-territoriale-valls-senat-sens-grand-nimporte-quoi\\_n\\_6059428.html](http://www.huffingtonpost.fr/2014/10/28/reforme-territoriale-valls-senat-sens-grand-nimporte-quoi_n_6059428.html)

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/languedoc-roussillon/2014/10/28/manuel-valls-devant-le-senat-favorable-une-france-13-regions-580124.html>

<http://www.lesechos.fr/politique-societe/regions/0203893804359-reforme-territoriale-grand-oral-de-valls-devant-le-senat-1058306.php>

(...)